

### **Pourquoi s'assurer dans notre organisme ?**

- 1) Nous avons des contrats avec de bonnes garanties et un coût raisonnable.
- 2) Notre organisme est à taille humaine vous ne serez pas un numéro.
- 3) Vous aurez un interlocuteur dédié que vous aurez au téléphone quand vous aurez besoin de nous joindre c'est particulièrement appréciable.
- 4) Vous ne tomberez jamais sur une plate forme téléphonique c'est très désagréable.
- 5) Nous avons des clients sur toute la France et dans le monde, et nous réglons nos dossiers rapidement.

**Vous pouvez donner nos coordonnées à vos connaissances,  
vous leur rendrez un service très utile, merci.**

### **IV/ LE CONTRAT ASFE COMPLEMENTAIRE à LA CFE (caisse des français à l'étranger)**

**Si vous êtes expatrié, vous pouvez choisir de continuer à bénéficier du régime de l'assurance maladie française en adhérant à la CFE.**

La CFE propose **trois assurances** : maladie-maternité, vieillesse et accidents du travail – maladies professionnelles.

Si vous n'y êtes pas on peut vous fournir les documents pour y adhérer.

**Notre garantie ASFE complémentaire** à la CFE est spécialement étudiée pour les Français qui sont à l'étranger, pour leur travail ou pour leur retraite. Nous pouvons également vous fournir les documents pour rentrer à la CFE.

**Pour avoir un devis** par retour d'email, il faut remplir le formulaire de contact, dans le cadre message vous notez ce qui peut être utile pour bien adapter le contrat à vos besoins **et l'option souhaitée.**

**Vous joignez** l'attestation d'ouverture de droit à la CFE des personnes à assurer et un RIB.

**A réception** nous vous ferons parvenir le bulletin d'adhésion, avec le tableau des garanties, le coût qui confirme ce que vous avez choisi et des informations complémentaires par courrier.

**Nous pourrons faire prendre effet votre contrat** le lendemain du jour où nous avons reçu les documents ci-dessus.( par email ou par courrier)

### **TRES IMPORTANT :**

**Avec notre organisme ASFE la gestion est simplifiée**, vous adressez vos factures de soins à cette complémentaire, qui gèrera la partie complémentaire **plus** la partie CFE, et fera les prises en charge en hospitalisation.

Avoir un seul envoi à faire est très intéressant, on a tout intérêt à simplifier la gestion de ce qu'on a à traiter.

**Pour l'assistance et le rapatriement**, voir « contrat assistance et rapatriement », c'est une garantie peu coûteuse.